



Projet agrivoltaïque Commune de Champagnac-de-Belair Comité de projet

22/09/2025

- 
- 01** Loi APER et Comité de Projets
 - 02** Présentation de Photosol
 - 03** Le projet
 - 04** Planning du projet

01

LOI APER ET COMITÉ DE PROJETS





Qu'est-ce qu'un Comité de Projets ?





Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »



→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le porteur de projet,
 - ✓ Un représentant de la commune d'implantation du projet,
 - ✓ Un représentant de l'EPCI de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de chaque commune limitrophe de la commune d'implantation du projet
 - ❖ Les membres invités
- ✓ La préfecture
- ✓ La Chambre d'agriculture



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



02

PRÉSENTATION DE PHOTOSOL



Photosol en France



513 MWc
en exploitation
en France

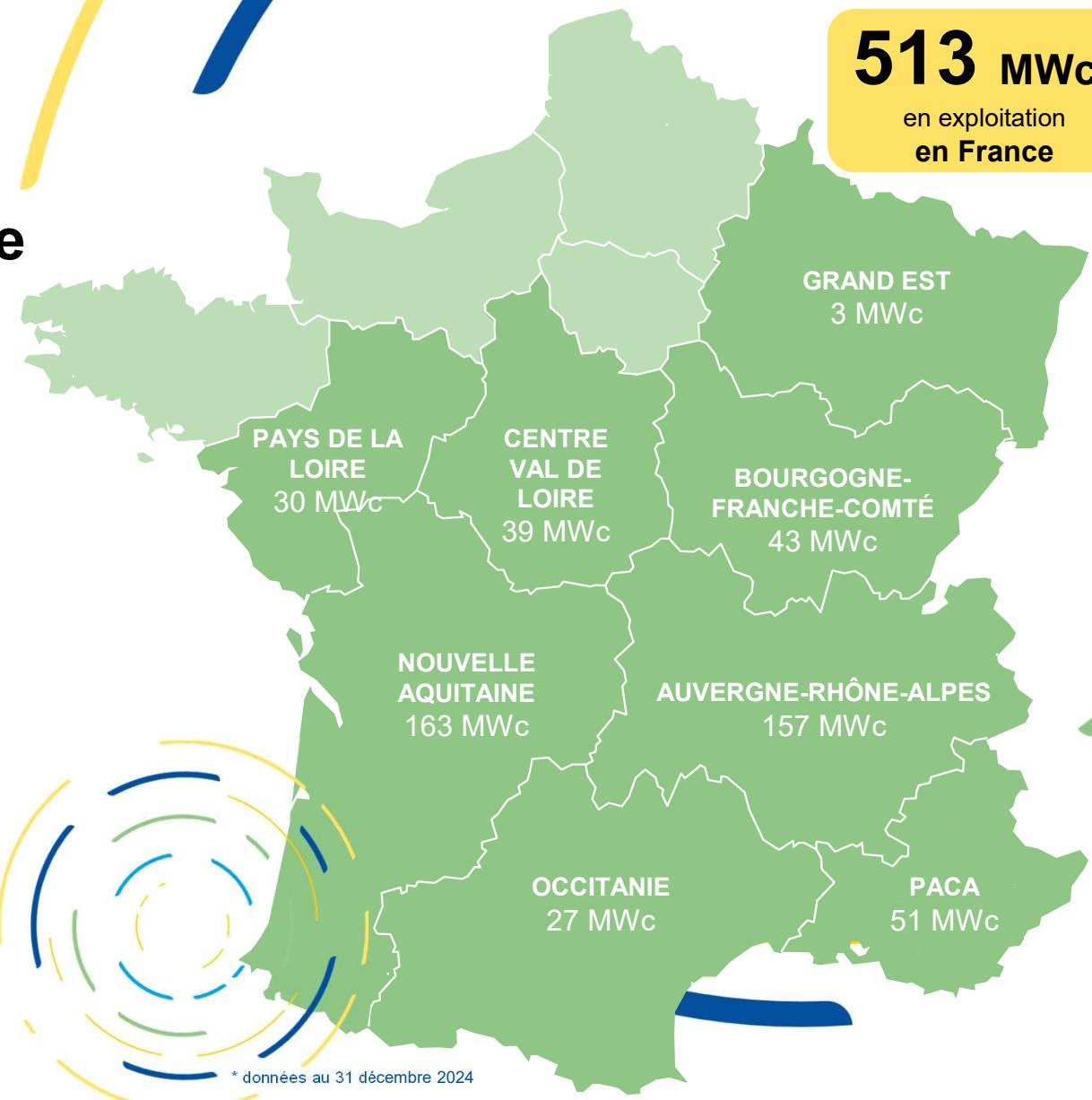
Un maillage énergétique sur le territoire.

+15 ans de savoir faire

+90 installations dont 19 parcs agrivoltaïques

1,1 GWc en exploitation, construction et prêts à construire

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque



03

LE PROJET



Aménagements d'une installation agrivoltaïque

Aménagements pris en charge par Photosol :

- Portails
- Parc de contention
- Clôtures faisant le contour du parc
- Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- Abreuvoirs
- Réimplantation de la prairie si dégradation et entretien



Le projet agrivoltaïque : Présentation des scénarii envisagés



Exploitant : Jean François CHARRON –
SCEA de Maison Froide



Surface de l'exploitation : 110 ha (25 ha en
céréales et 85 ha en prairies)



Production : 460 ovins viande

Situation : Départ à la retraite d'ici
quelques années - Reprise à définir



Exploitante : Adèle CHARRON

Surface de l'exploitation : 110 ha

Production : 460 ovins viande

Situation : Reprise du système d'exploitation de
Monsieur Charron suite au départ à la retraite de
son père



Exploitants : Justin, Jean-François et Michel VIGIER
– GAEC des Canquilloux

Surface de l'exploitation : 160 ha

Production : Brebis Lait

Situation : Installation récente de Justin - Départ à
la retraite de Jean-François et Michel d'ici quelques
années



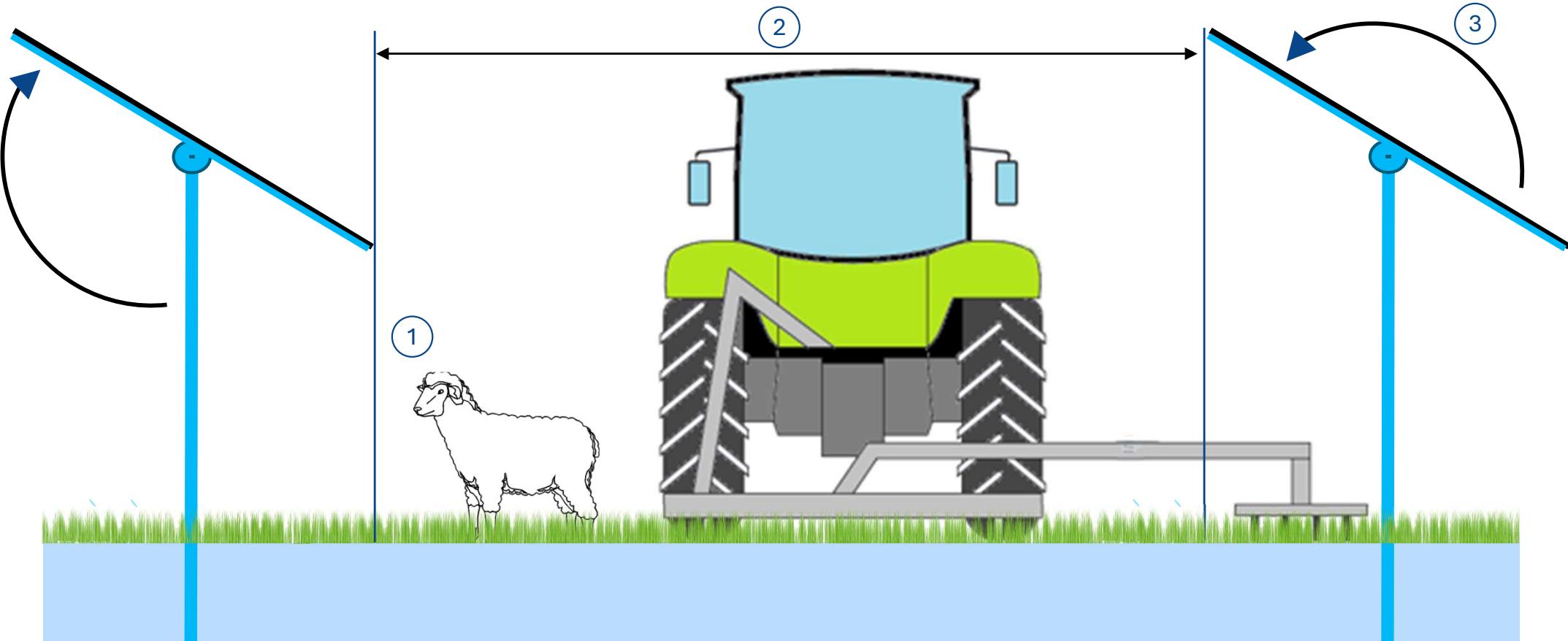
Le projet agricole

Les apports de l'installation agrivoltaïque

- Réimplantation de la prairie avant construction et après construction
- **Zone de vie stabilisée qui permet la manipulation des animaux plus facilement**
- Garantir un ombrage pour les animaux lors des périodes estivales, dans le but d'améliorer leur bien-être
- Respect des contraintes d'exploitations et du gabarit des animaux :
 - **Point bas minimum 1,20 m**
 - Espace inter-pieux de 11,50 m minimum
 - Espace inter-rang de 6,75 m minimum
 - Passages prévus tous les 120 m pour faciliter le travail et le déplacement de l'éleveur
 - **Sécurisation des prairies et du troupeau**



Structures trackers, adaptées à un système fourrager (pâturage/fauche) ou élevage



① Point bas à **1,20 minimum**.

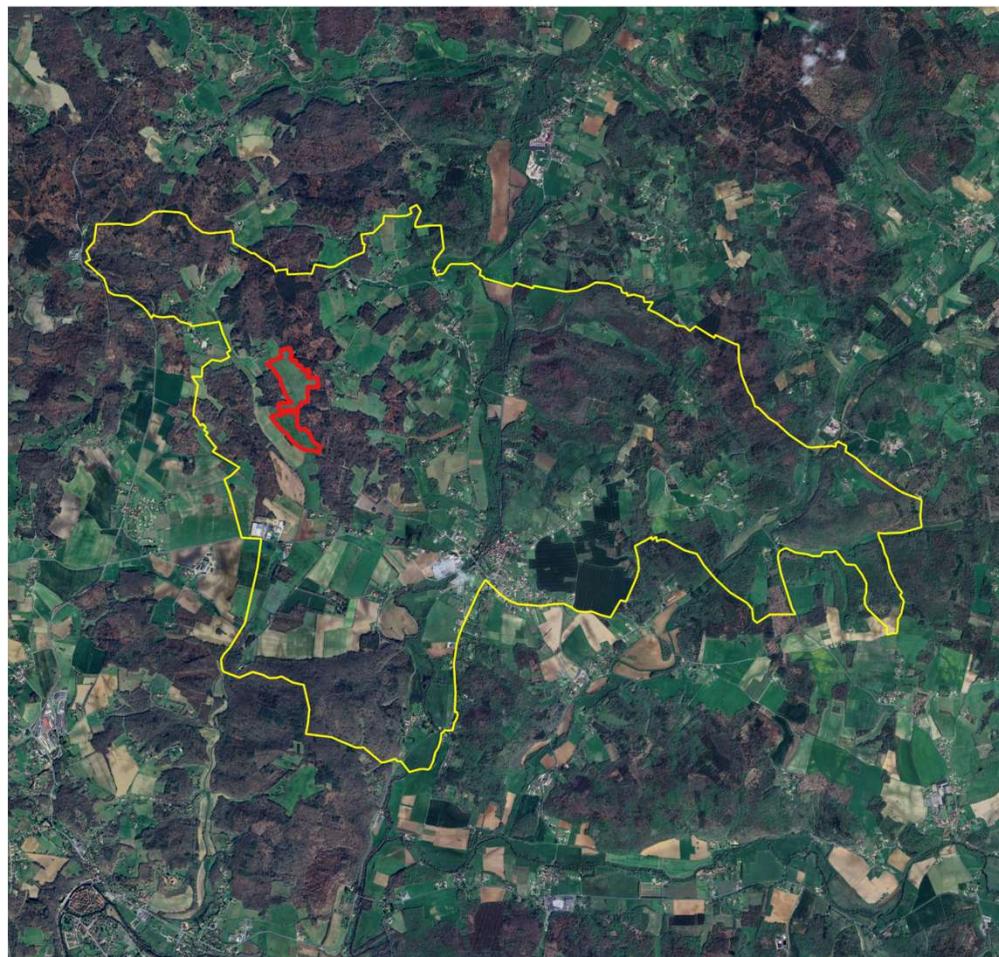
② Espace Inter-rang de **6,75 m**
panneau à panneau (soit
11,5 m pieu à pieu)

③ Structure type **mono-pieux** et
panneaux inclinés à +60°/- 60°

→ Puissance de ~ **0,55 MWc par hectare**



Localisation du projet



Localisation : ouest de Champagnac-de-Belair,
terrains de :

- Mme Anne-Marie Pouzergues
- M. Jean-Guy Fremont
- M. Francis Noël
- Mme Patricia Giry



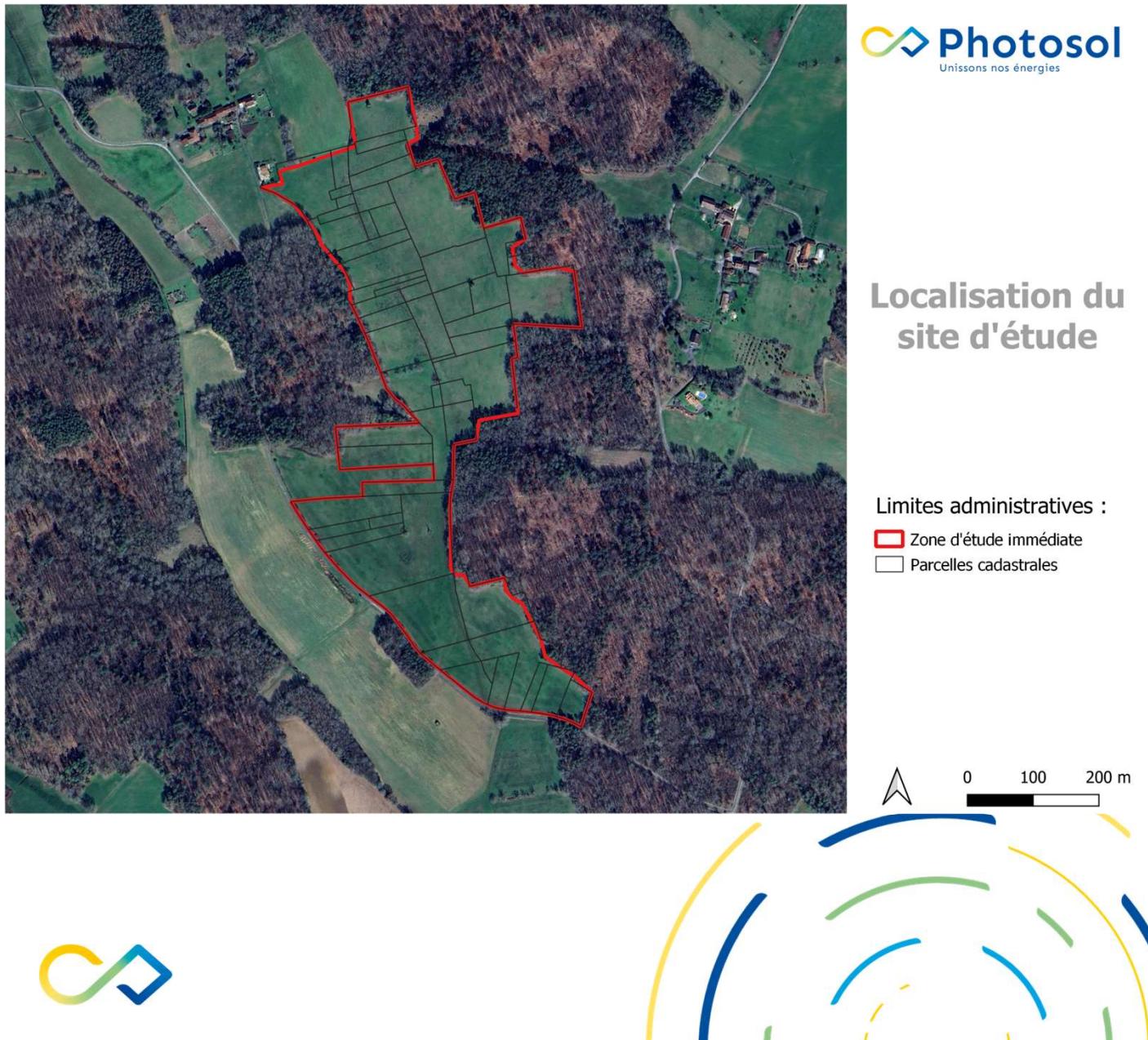
Surface étudiée : 19,3 ha



Urbanisme : *PLUi Cdc*
Dronne et Belle
Zonage N, compatible
avec un projet
agrivoltaïque



Localisation du projet



Exploitant actuel : Jean-François Charron



Scénarios de reprises :

- Adèle Charron
- Justin Vigier
- Adèle & Justin



Activité actuelle :
Production de fourrage



Projet agricole visé :
pâturage ovin



Les enjeux agricoles



- Exploitant actuel : Jean-François CHARRON
- Activité agricole actuelle : fourrage pour élevage
- Parcelles déclarées en prairie permanente.

Les zonages environnementaux



- Terrain situé au sein de la réserve de biosphère « Bassin de la Dordogne ».
- À 1,42 km de la ZNIEFF de type II « Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-la-Rivière a sa confluence avec l'Isle ».



Les enjeux du projet : biodiversité



Niveaux d'enjeux allant de
faibles à très forts.

Raison des enjeux :

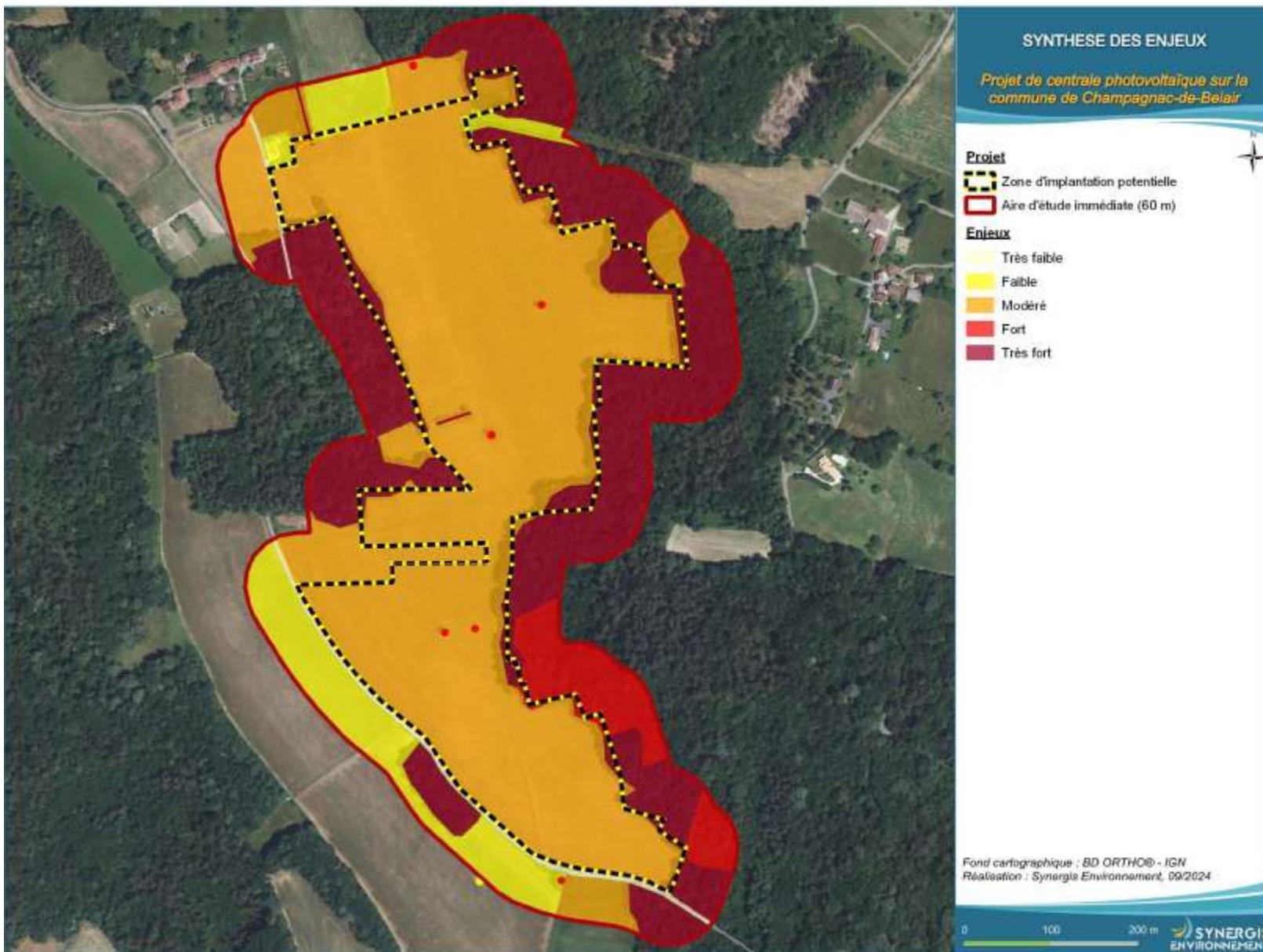
Très forts & Forts :

- Habitats pour les chiroptères
- Zone de transit pour la biodiversité

Modérés :

- Présence du **Tarier Pâtre** (6 individus dont 2 juvéniles, 1 nicheur certain)
- Présence du **Gazé** (1 individu)

Aucune Zone Humide identifiée durant les inventaires



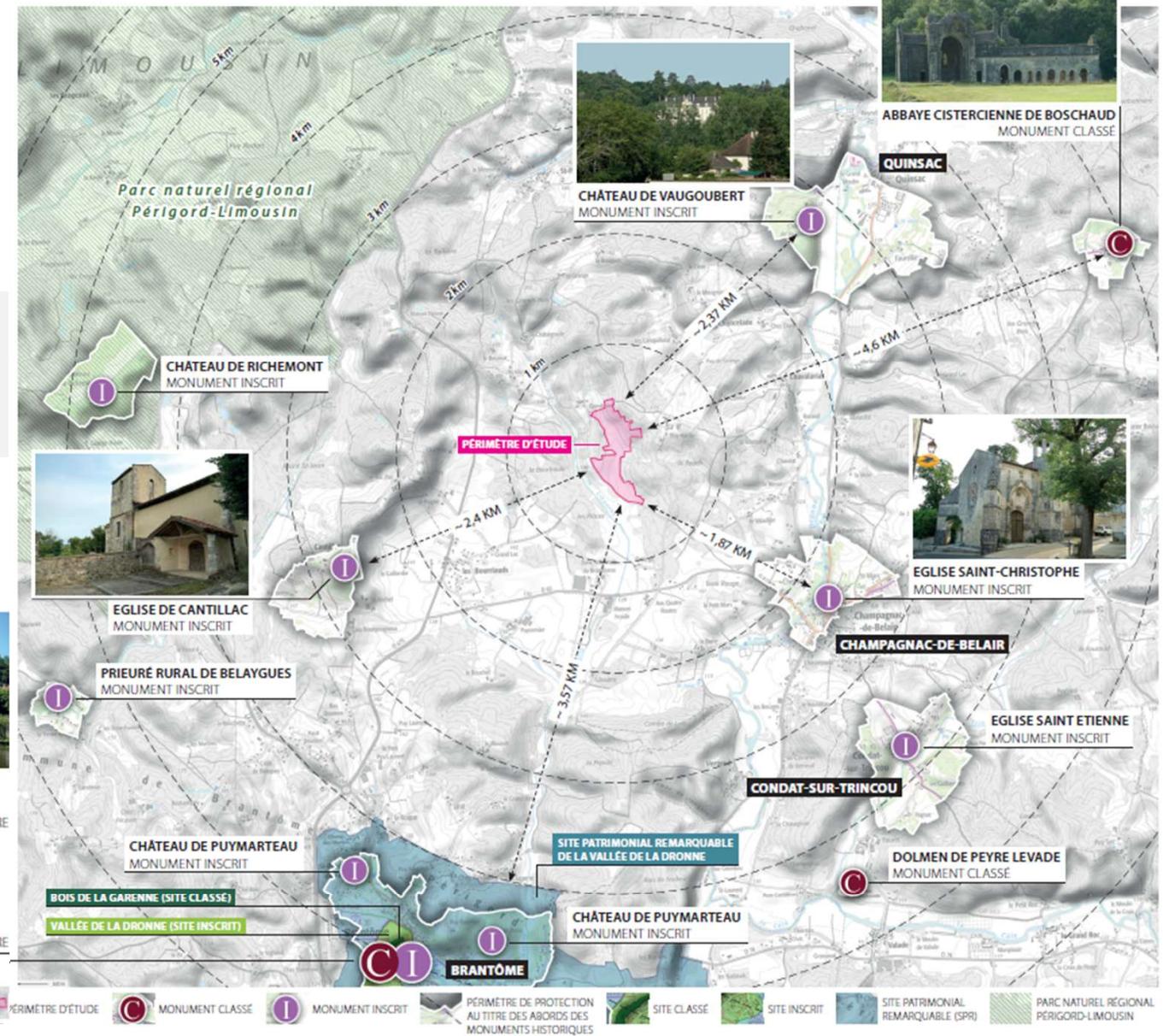
Les enjeux du projet : patrimoine

Monument historique le plus proche : Eglise Saint-Christophe à 1,87 km (aucune visibilité)

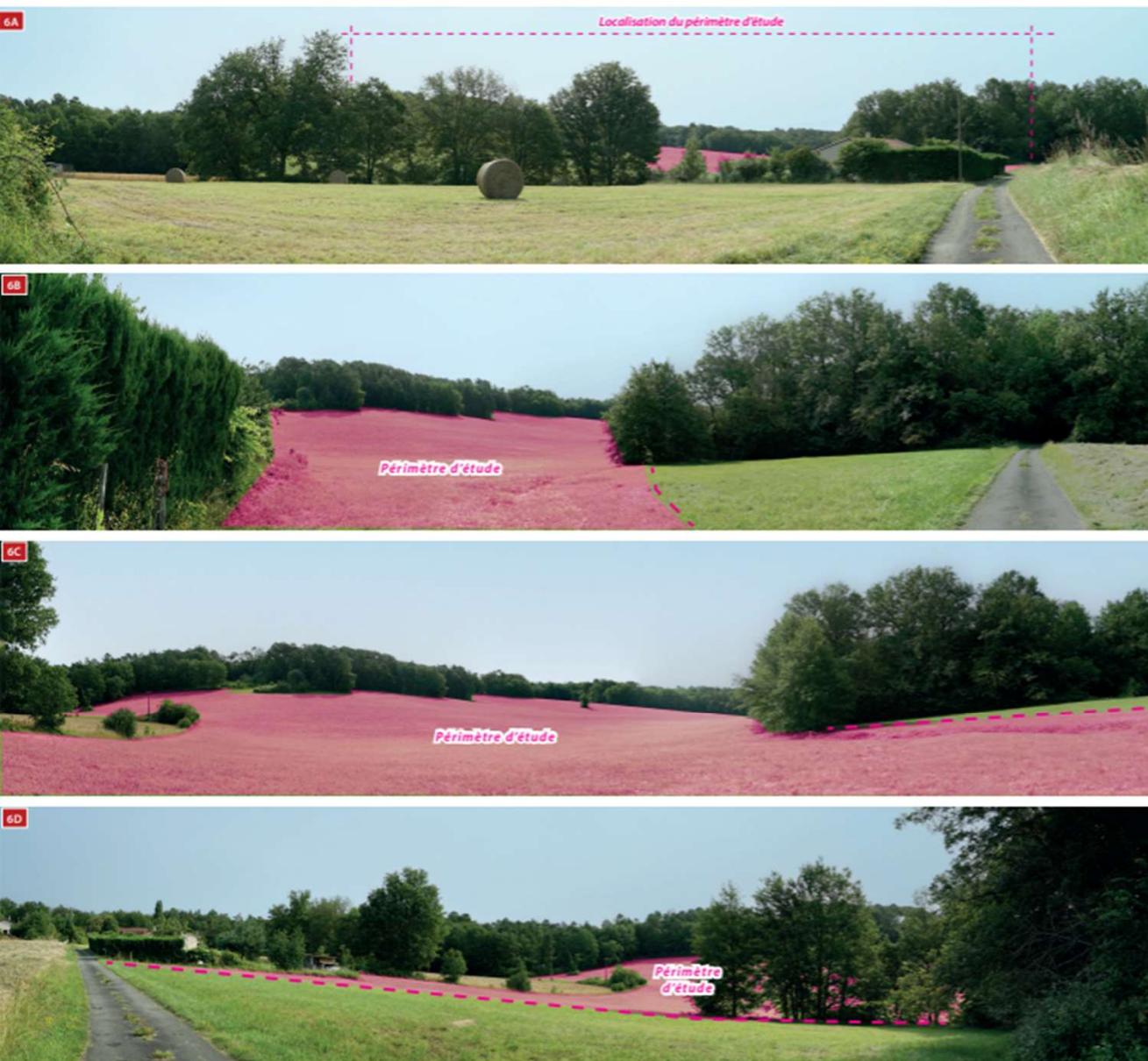


MONUMENTS CLASSÉS
- CASTEL DE LA HIERCE
- ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE

MONUMENTS INSCRITS
- EGLISE NOTRE-DAME
- IMMEUBLE RUE VICTOR HUGO
- IMMEUBLE 7 RUE JOUSSEIN
- MAISON VOISINE DU PONT
- ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE



Les enjeux du projet : proximité du hameau

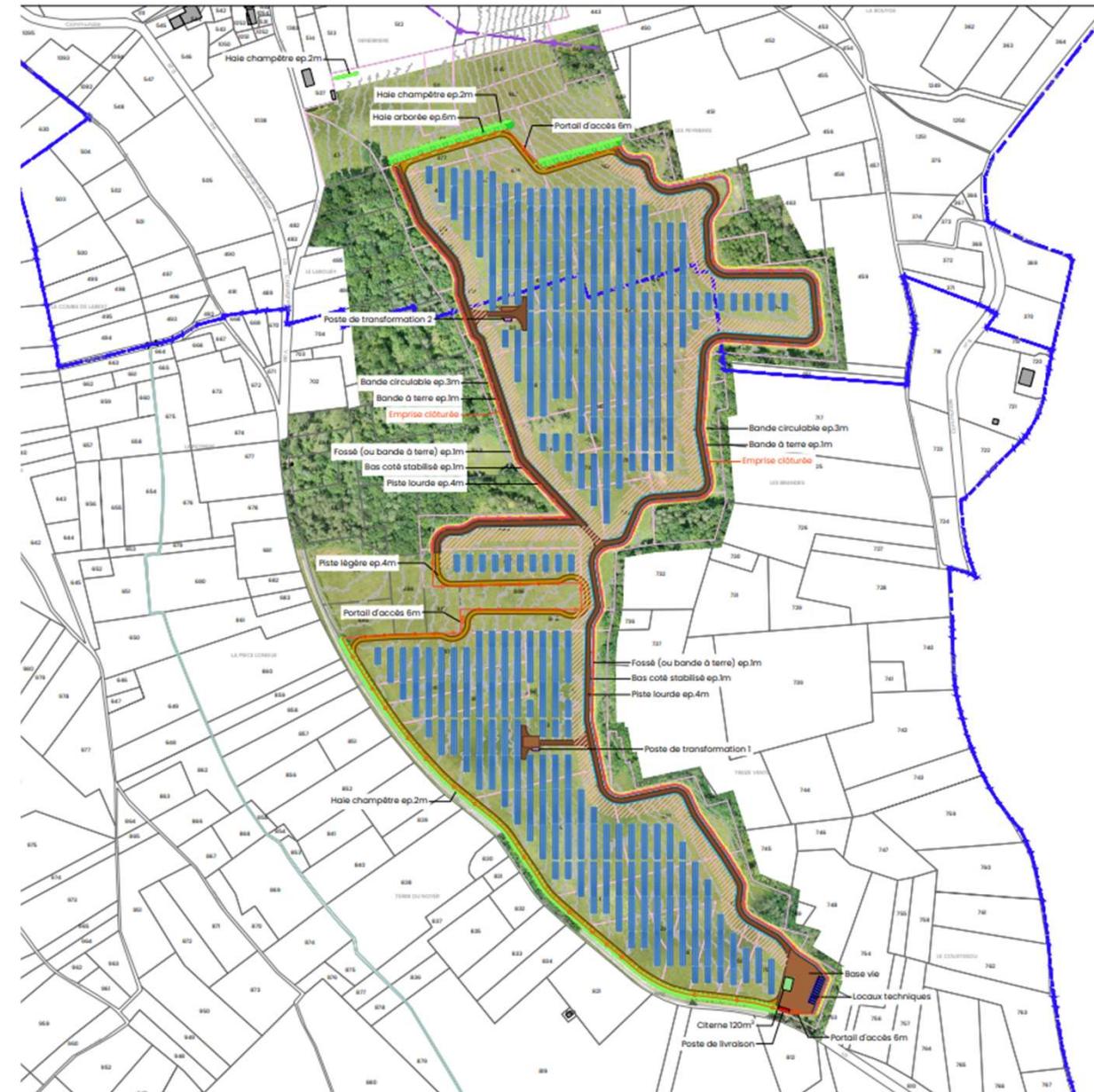


Terrains visibles depuis les habitations au nord des parcelles, au **lieu-dit de Genebrière**.

Porte à porte réalisé (7 mai) et rencontre avec les habitants (13 juin) fait pour co-construire le projet



Projet d'implantation retenu



PROJET DE PARC
AGRIVOLTAIQUE
CHAMPAGNAC-DE-BELAIR
(24)

PLAN DE MASSE DU PROJET AVEC PHOTOGRAPHIE AERIENNE

Légende

- 212 Numéro de parcelle cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de parcelle cadastrale
- Parcelles concernées par le projet
- Bâtiments
- Recul implantation panneaux 12 m
- Portail d'accès central PV
- Clôture
- Table photovoltaïque 2V
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne 120 m³
- Locaux techniques
- Piste lourde
- Piste légère
- Base vie
- Haie multistriate
- Fossé / Bande à la terre (SDIS)
- Bande circulable (SDIS)

échelle 1:3500 ème
au format A3

ARCHITECTE
plié

Plié Architectes
contact-plie@architectes.org

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PHOTOSOL
Producteur d'énergie solaire
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
206 rue Lafayette, 75010 PARIS

Note importante : Copyright sur tous les dessins - ce dessin n'est pas valable pour la construction - TOUTES LES DIMENSIONS ET LES HAUTEURS SONT EN MÈTRES SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS AVANT LA MISE EN CONSTRUCTION

PC2.1 PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Surface clôturée : **14,7 ha**

Puissance envisagée : **7,82 MWc**

Technologie utilisée : **trackers 2V**

Intégration d'environ **750 ml de haies arbustives et 175 ml de haies arborée** pour l'intégration paysagère

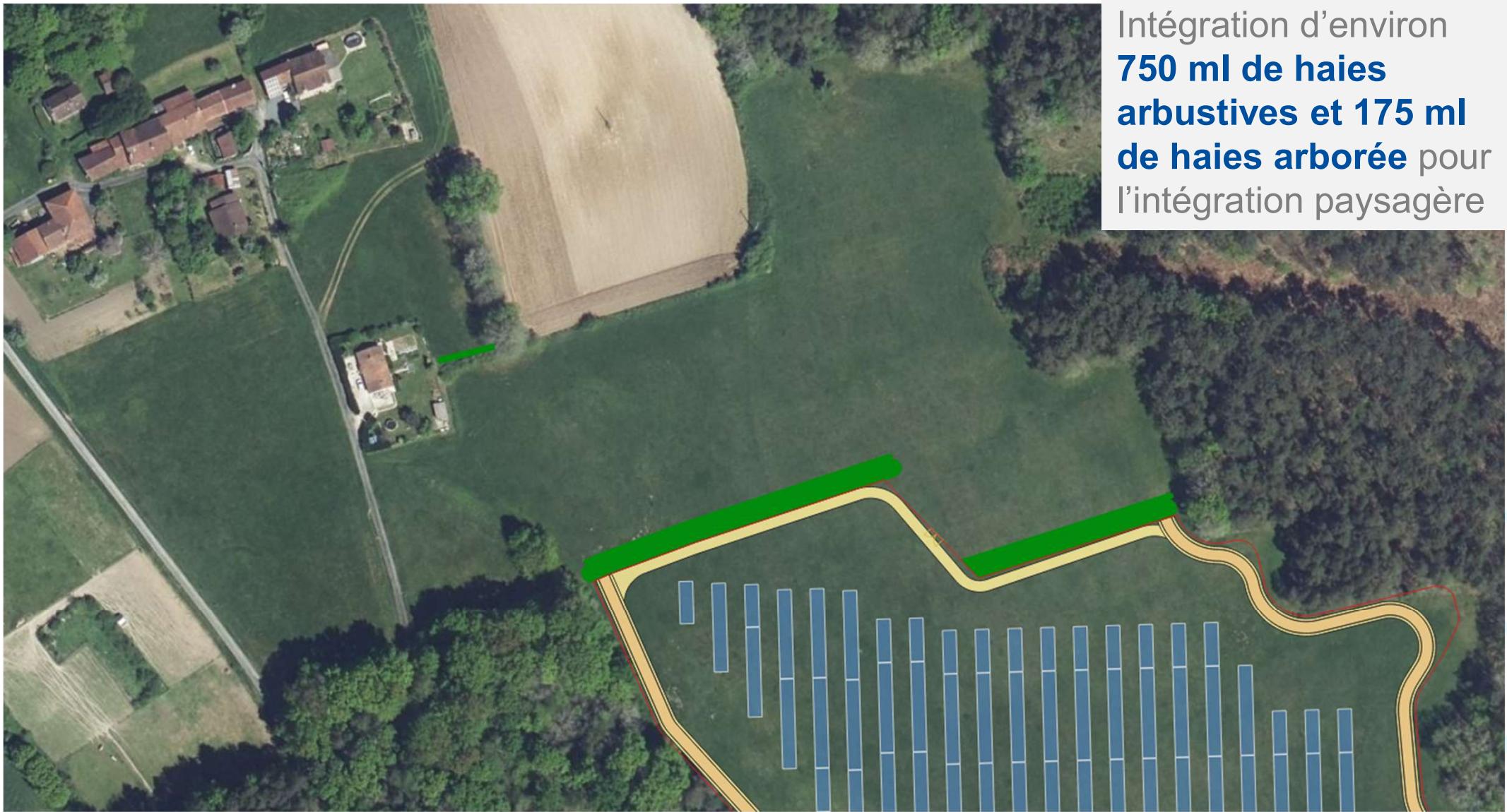
Distance entre les pieux : **11,50 m**

Hauteur maximale (lorsque l'orientation de la table est à 60°) :

Point bas : **1,20 m minimum**

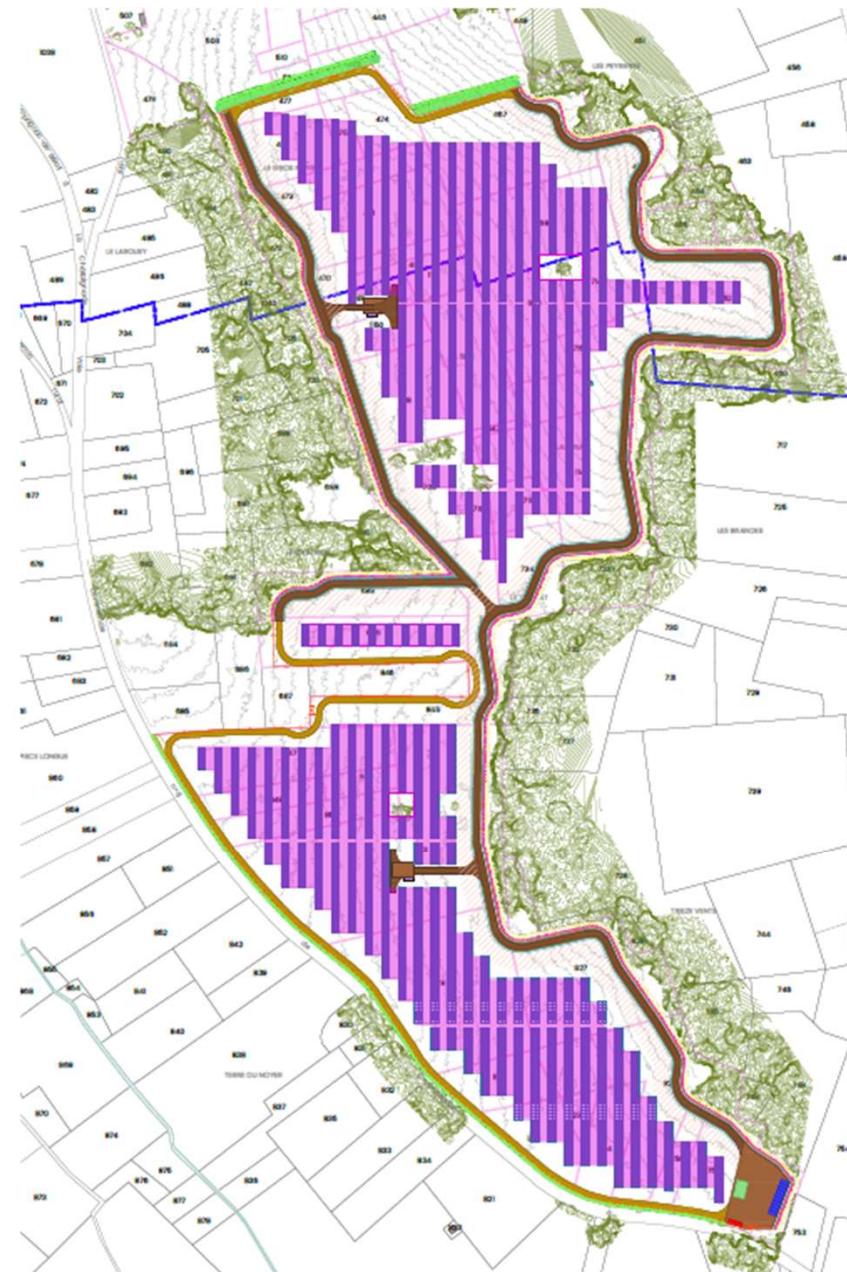
Point haut : **5,50 m**

Projet d'implantation retenu : insertion paysagère prévue en concertation avec les riverains



Projet d'implantation retenu : calcul du TOS*

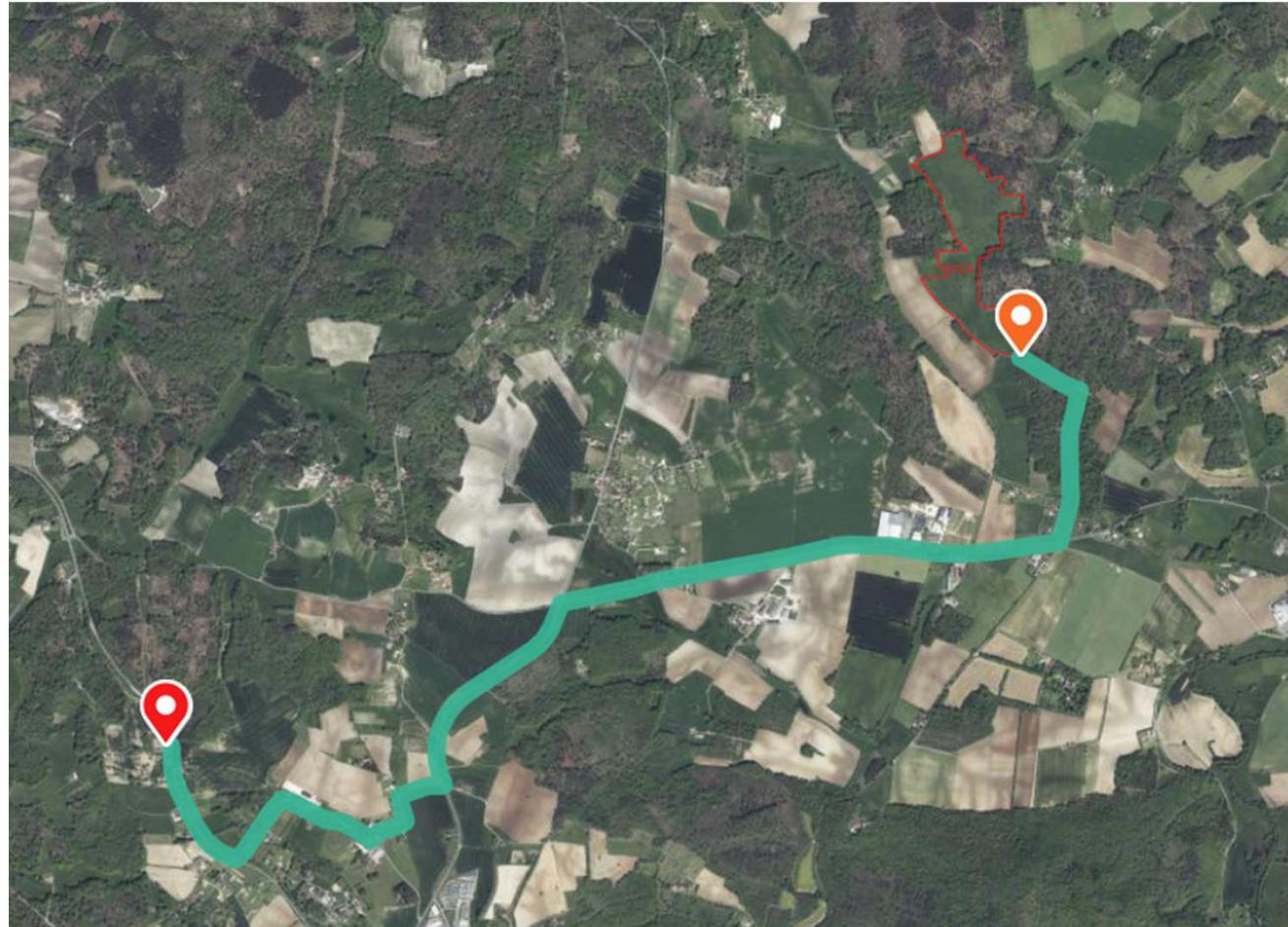
TABLEAU RECAPITULATIF DU PROJET AGRIVOLTAIQUE		
Projet CHAMPAGNAC-DE-BELAIR (24)		
TOS	UNITES	Q
<u>ILLOT 1</u>		
Structures 2V13	U	43
Structures 2V27	U	97
Surface projetées des panneaux	m ²	17168.75
Surface projetées des panneaux + ER	%	40475.94
TOS Ilot 1	%	42.42
<u>ILLOT 2</u>		
Structures 2V13	U	10
Structures 2V27	U	0
Surface projetées des panneaux	m ²	702.31
Surface projetées des panneaux + ER	%	1621.2377
TOS Ilot 2	%	43.32
<u>ILLOT 3</u>		
Structures 2V13	U	33
Structures 2V27	U	86
Surface projetées des panneaux	m ²	14861.94
Surface projetées des panneaux + ER	%	34906.02
TOS Ilot 3	%	42.68
Surface projetées des panneaux TOTAL	m²	32733.00
Surface projetées des panneaux + ER TOTAL	m²	77003.90
TOS TOTAL	%	42.51



* Photosol précise que ces calculs ont été réalisés en considérant les panneaux orientés horizontalement. Ils ne prennent pas en compte l'angle moyen des panneaux, qui pour le projet de Champagnac-de-Belair sera de 30,5°.



L'hypothèse de raccordement



Hypothèse de raccordement au niveau du poste source de Brantôme – 6 km

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé et sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par ENEDIS du raccordement du parc solaire qu'une fois le permis de construire obtenu. Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera donc connu qu'une fois l'étude technique réalisée par ENEDIS et acceptée par le porteur de projet. Cet ouvrage de raccordement, qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation selon la procédure définie par l'Article 50 du Décret n°75/781 du 14 août 1975 modifiant le Décret du 29 juillet 1927 pris pour application de la Loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'énergie. Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (ENEDIS) qui réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque.



Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **36 800€/an***



Taxes d'aménagement : **16 796 €, dont environ 9 079 € pour la commune**



Coût prévisionnel du projet : **10 M€**



Nombre d'emplois mobilisés :

- **en phase chantier : environ 25 au niveau régional**
- **en maintenance et exploitation: environ 1**



Production estimée du parc: **12 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation :
environ 5 200 personnes (hors chauffage)



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :
5 700 tCo2



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de 5 MWc *



04

PLANNING DU PROJET



Planning prévisionnel



Inventaires faune / flore

2023 : Réalisation des inventaires terrain par des écologues



Etude d'Impact

S1 2024 : Réalisation de l'étude paysagère, du milieu physique / rendu de l'état initial de l'Etude d'Impact Environnemental



Plan d'implantation

S2 2024 – S1 2025 : Réalisation des plans par Photosol, conjointement avec un architecte



Concertation locale

S1 2025 : Echanges avec le territoire (Mairie, riverains, CdC, DDT, CA, ...)



Dépôt du PC

T3 – T4 2025 : Guichet unique, Comité de projet et Dépôt du Permis de Construire à venir



Instruction du PC

T4 2025 à T4 2027 : Durée estimée à 2 ans pour l'obtention du PC



Construction et MES

S1 2028 : Début du chantier
S1 2030 : Mise en service du parc

Le planning présenté est estimé sur des hypothèses prenant en compte le contexte global actuel du projet, et pourra connaître des modifications dans le futur.





En synthèse



Un projet **compatible avec les documents d'urbanisme**, sur un terrain agricole.



Un évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère complémentaire.



Des retombées économiques pour la commune, la communauté de communes et le département **sur toute la durée de vie du projet.**



7,82 MWc injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité **d'environ 5 200 personnes**

